

COMPTE RENDU DES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTELIER DU 29 JUILLET 2019

Présents : MM. VALLON, VARACCA, LATTIER, GREGOIRE, BOINOT, CALLEJA, FOREST, HOHL, JULIEN, ORMILLIEN, PRALY, VIOSSAT

Mmes BENOIT, ACHIN CHARBONNEL, BLANC, BONHOMME, BONNET, FOUR, MILLOT, PERROT, RACHON

Excusés : MM. AUBERT (pouvoir à M. PRALY), PODEVIN, Mmes BEGOT (pouvoir à Mme BENOIT), ABATTU (pouvoir à M. VARACCA), CHAPON, SIBEUD (pouvoir à Mme ACHIN CHARBONNEL)

Secrétaire de séance : M. Henri VARACCA

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 17 JUIN 2019

La délibération relative aux avenants du marché d'extension du gymnase la Pimpie a été annulée et remplacée par une délibération dont les montants ont été modifiés comme suit en raison de la modification du choix de système d'éclairage et de chauffage retenus :

Lots 7 et 8 – Electricité / Plomberie / Chauffage – Entreprise Chatte : Eclairage : 5601.92 €HT au lieu de 7785.09 €HT et chauffage : 6806.18 €HT au lieu de 6485.33 €HT.

2/ Avenants au marché d'extension du gymnase la Pimpie

Conformément à ce qui a été indiqué lors de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2019, il est proposé de souscrire des avenants au marché d'extension du gymnase la Pimpie pour l'aménagement des vestiaires et divers :

- lot 1- Gros œuvre Charpente Couverture Bardage Serrurerie – Entreprise BONHOMME BATIMENTS INDUSTRIELS pour un montant de 4 510.20 €HT permettant le remplacement d'une porte à 2 vantaux, la remise en état de la porte de la chaufferie, la reprise d'étanchéité à l'air de la porte accédant à l'ancien dojo, la reprise d'une longrine existante, le remplacement du garde-corps par une cloison grillagée.

- lot 3- Plâtrerie Plafond Peinture Menuiseries bois – Entreprise ALT DURAND pour un montant de 450 €HT permettant la démolition d'une cloison existante.

- Lot 7 – Electricité – Entreprise Chatte pour un montant de 794.20 €HT permettant la mise en conformité des vestiaires existants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3/ Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Montélier a été approuvé suite à révision le 16 septembre 2013. Il a ensuite été modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2014, du 8 juin 2015 et du 12 décembre 2016.

Par délibération en date du 17 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé d'engager une nouvelle procédure de modification simplifiée portant sur le classement des parcelles formant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°13 et la rédaction de l'article 2 de la zone AUa sur la base du dossier transmis.

Ce projet et l'exposé de ses motifs ont été portés à la connaissance du public, en vue de lui permettre de formuler des observations, pendant un délai d'un mois. Aucune observation du public n'a été formulée.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité cette modification simplifiée.

4/ Réitération de la garantie d'emprunt accordée à la SDH

Le Conseil Municipal a accordé ces dernières années différentes garanties d'emprunt à la Société pour le Développement de l'Habitat pour la construction de logements sociaux.

Dans un contexte favorable de baisse des taux et dans le prolongement des mesures gouvernementales de soutien aux acteurs du logement locatif social, la SDH a entrepris des négociations en vue de réaménager les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction des résidences suivantes : les Pinsons, le Colibri, le Vercors, l'Ile Rouge 1, l'Ile Rouge 2, les Passereaux, René Cassin et les Passereaux 2.

La commune doit réitérer la garantie d'emprunt qu'elle accorde pour permettre la mise en place de ces réaménagements.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réitérer sa garantie d'emprunt à la SDH.

5/ Création / suppression de postes liées à des avancements de grade

Il appartient à l'autorité territoriale d'inscrire les agents qui remplissent les conditions sur le tableau annuel d'avancement, après avis de la commission administrative paritaire (CAP) compétente.

- Soit au choix, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents,
- Soit après une sélection par voie d'examen professionnel.

Préalablement, l'assemblée délibérante doit fixer, par délibération, après avis du comité technique les ratios applicables à tous les grades. Par délibération en date du 14 mai 2018, le Conseil Municipal a fixé ce ratio à 35% pour l'ensemble des grades représentés dans les effectifs communaux.

Plusieurs agents communaux sont susceptibles de bénéficier cette année d'avancements de grade. Compte tenu du ratio précité, il est proposé de :

- supprimer deux postes d'adjoint technique territorial et de créer deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 01/08/2019,
- supprimer un poste d'adjoint technique territorial et de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 16/08/2019,
- supprimer un poste d'adjoint administratif territorial et créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au 01/08/2019.

Ces modifications permettront de nommer les agents inscrits au tableau d'avancement, lequel a été soumis à l'avis de la commission administrative paritaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer et créer les postes précités.

6/ Rapport d'activités de Valence Romans Agglomération pour l'année 2018

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le conseil municipal prend acte à l'unanimité du rapport de Valence Romans Agglomération pour l'année 2018.

7/ Rapport d'activités de Valence Romans Déplacements pour l'année 2018

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activités de Valence Romans Déplacements pour l'année 2018. Le conseil municipal prend acte de ce rapport à l'unanimité.

8/ Rapport d'activités du Syndicat d'Energies de la Drôme pour l'année 2018

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activités du Syndicat d'Energies de la Drôme pour l'année 2018. Le conseil municipal prend acte de ce rapport à l'unanimité.

